

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2019

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 16 avril 2019

L'an deux mille dix - neuf, le 16 avril, à 20H30, le Conseil communautaire de l'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 10 avril 2019, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Bénédicte ARIES, Monsieur Abdelmalek BENSEDDIK, Madame Anne-Marie BESNOUIN, Monsieur Pascal BOURDOU, Monsieur Daniel BOUSSON, Madame Annaëlle CHATELAIN, Madame Sylvie COUCHOT, Monsieur Marc DENIS, Monsieur Moussa DIARRA, Monsieur Daniel DIGNE, Madame Anne FROMENTEIL, Madame Maryse GINGUENE, Monsieur Philippe HOUILLON, Monsieur Thibault HUMBERT, Monsieur Jean-Paul JEANDON, Madame Céline KALNIN, Monsieur Cédric LAPERTEAUX, Monsieur Gilles LE CAM, Monsieur Dominique LEFEBVRE, Madame Monique LEFEBVRE, Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Monsieur Régis LITZELLMANN, Monsieur Eric LOBRY, Madame Marie MAZAUDIER, Madame Monique MERIZIO, Monsieur Joël MOTYL, Monsieur Eric NICOLLET, Madame Véronique PELISSIER, Monsieur Emmanuel PEZET, Madame Tatiana PRIEZ, Monsieur Alain RICHARD, Monsieur Jean-Marie ROLLET, Monsieur Gérald RUTAU, Monsieur Thierry THOMASSIN, Monsieur Christophe SCAVO (*ayant donné pouvoir à Alain RICHARD à partir de la note 14*), Monsieur Frédérick TOURNERET (*ayant donné pouvoir à Monique MERIZIO à partir de la note 8*), Monsieur Jean-Christophe VEYRINE, Monsieur Jean-Claude WANNER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Marie-Madeleine COLLOT ayant donné pouvoir à Thibault HUMBERT, Madame Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET (jusqu'à la note 6), Claude MATHON ayant donné pouvoir à Maryse GINGUENE, Michel JUMELET ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Elina CORVIN ayant donné pouvoir à Bénédicte ARIES, Didier DAGUE ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR ayant donné pouvoir à Marc DENIS, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Françoise COURTIN ayant donné pouvoir à Daniel BOUSSON, Béatrice MARCUSSY ayant donné pouvoir à Jean-Paul JEANDON, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Jean-Christophe VEYRINE.

ABSENTS :

Monsieur Mohamed Lamine TRAORE (*arrivé à la note 3*), Madame Béatrice BREDA, Madame Elvira JAOUEN, Madame Yannick MAURICE, Monsieur Raoul NKANWA NJINKE, Monsieur Gérard SEIMBILLE, Monsieur Thierry SIBIEUDE, Monsieur Hervé TECHER, Madame Alexandra WISNIEWSKI, Madame Malika YEBDRI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique PELISSIER

La séance est ouverte à 20h30

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Véronique PELISSIER »

1.1 STATIONNEMENT : ATTRIBUTION DE LA NOUVELLE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **DECIDE** d'attribuer la délégation du service public du stationnement d'intérêt communautaire à l'entreprise EFFIA STATIONNEMENT,

2/ **APPROUVE** le contrat de délégation de service public joint à la présente délibération ainsi que l'ensemble de ses annexes,

3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le contrat de délégation correspondant, ainsi que l'ensemble des actes subséquents, y compris les procès-verbaux de remise d'ouvrages.

1.2 STATIONNEMENT : ATTRIBUTION DE LA NOUVELLE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

ADOpte la grille tarifaire pour les secteurs Cergy Grand Centre, Axe Majeur Horloge, Hauts de Cergy et Saint Ouen l'Aumône/Neuville, applicable à compter du 1^{er} juin 2019.

2. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) STATIONNEMENT : PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** le protocole de fin de contrat à intervenir avec la société Indigo Infra,

2/ **AUTORISE** le Président à signer le protocole.

3. OBSERVATOIRE FISCAL : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE ENTRE LA CACP ET LES COMMUNES MEMBRES

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** les termes de la convention-type de mise à disposition partielle du service d'observatoire fiscal mutualisé entre la CACP et les communes membres,

2/ **AUTORISE** le Président à signer les conventions particulières entre la CACP et les communes du territoire souhaitant participer à l'observatoire fiscal mutualisé et tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération et de ces conventions.

4. EXONÉRATION DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) EN FAVEUR DES ENTREPRISES DE SPECTACLES VIVANTS ET DES LIBRAIRIES INDÉPENDANTES

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **DECIDE** d'exonérer de cotisation foncière des entreprises :

- Les théâtres nationaux, à hauteur de 100% ;
- Les autres théâtres fixes, à hauteur de 100% ;
- Les tournées théâtrales et les théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique, à hauteur de 100% ;

- Les concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et les chorales, à hauteur de 100% ;
- Les théâtres de marionnettes, les cabarets artistiques, les cafés-concerts, les music-halls et les cirques, à hauteur de 100% ;
- Les spectacles musicaux et de variétés, à hauteur de 100 % ;
- Les lieux de diffusion de spectacles vivants d'une capacité moyenne d'accueil du public inférieure à 1 500 places, à hauteur de 100% ;

2/ DECIDE d'exonérer de cotisation foncière des entreprises les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent au 1^{er} janvier de l'année d'imposition du label de librairie indépendante de référence ;

3/ DECIDE d'exonérer de cotisation foncière des entreprises les établissements réalisant, dans un local librement accessible au public, une activité de vente de livres neufs au détail représentant au minimum 50 % du chiffre d'affaires et qui ne disposent pas du label de librairie indépendante de référence mentionné à l'article 1464 I du code général des impôts ;

4/ DECIDE que ces dispositions entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020.

5. EQUIPEMENTS COMMUNAUX - GROUPE SCOLAIRE DU QUARTIER BOSSUT À PONTOISE : PROGRAMME - ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - CONVENTION RELATIVE À LA DOTATION POUR LE MOBILIER

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE le programme du groupe scolaire du Quartier Bossut à Pontoise,

2/ APPROUVE l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 10 600 000 € TTC (Valeur avril 2019) selon fiche financière,

3/ PREND ACTE du plan de financement prévisionnel,

4/ APPROUVE la convention portant sur le versement d'une dotation à la commune de Pontoise pour le mobilier et les équipements d'un montant de 132 075 € HT,

5/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention correspondante,

6/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre dont le montant prévisionnel est estimé à 804 000 € HT,

7/ DESIGNER les personnes suivantes pour faire partie du jury de maîtrise d'œuvre :

- Monsieur Seimbille (Maire-adjoint à l'urbanisme - Ville de Pontoise)

- Madame Fromenteil (Maire-adjointe à l'éducation - Ville de Pontoise)

8/ AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être obtenues auprès des partenaires institutionnels.

9/ AUTORISE le Président ou son représentant à déposer et signer les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération (permis de construire,...).

6. EQUIPEMENTS COMMUNAUX -BÂTIMENT ASSOCIATIF DEBUSSY À JOUY-LE-MOUTIER : MODIFICATION DU PROGRAMME - REVALORISATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1. **APPROUVE** la modification du programme du bâtiment associatif Debussy à Jouy-le-Moutier,
2. **APPROUVE** la revalorisation de l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 2 225 000 € TTC
3. **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2019 et suivants.

7. EQUIPEMENTS COMMUNAUX - MENUUCOURT - CONSTRUCTION CENTRE DE LOISIRS DES CORNOUILLERS : FONDS DE CONCOURS - CONVENTION

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ **APPROUVE** la convention d'attribution de fonds de concours à intervenir avec la commune de Menucourt pour les travaux de construction du centre de loisirs des Cornouillers,
- 2/ **ENREGISTRE** le plan de financement prévisionnel,
- 3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- 4/ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019 - opération 16AUT20686-imputation 2041412.

8. DÉCHETS - AVIS SUR LE PROJET RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (PRPGD) ET SON RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ **PREND ACTE** du projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD),
- 2/ **PREND ACTE** que le PRPGD prévoit que le centre de tri des collectes sélectives de St Ouen l'Aumône trouve sa pertinence à horizon 2025 et 2031, avec une configuration et un dimensionnement qui seront déterminés par les études territoriales engagées,
- 3/ **DONNE** un avis favorable sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et son rapport environnemental proposé par la Région Ile-de-France.

9. DÉCHETS - APPELS À PROJETS SUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI, L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE ET L'ADAPTATION DU CENTRE DE TRI AU TRI DE TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à déposer les dossiers de candidature visant à mettre en œuvre les projets d'extension des consignes de tri et d'optimisation de la collecte,
- 2/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à déposer les dossiers de candidature visant à engager les opérations d'adaptation au tri de tous les emballages plastiques,
- 3/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les contrats de financement avec CITEO.

10. ENERGIE - DÉMARCHE CIT'ERGIE DE LA CACP : PROGRAMME D'ACTIONS - DEMANDE DE LABELLISATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ **APPROUVE** le plan d'actions Cit'ergie pour les 4 prochaines années,
- 2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à faire acte de candidature pour solliciter l'attribution du label Cap Cit'ergie à la CACP.
- 3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les éventuelles subventions et à signer les actes afférents à la démarche Cit'ergie.

11.1 HABITAT - MODIFICATION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN DE L'AGGLOMÉRATION AUX TRAVAUX RÉALISÉS EN COPROPRIÉTÉS DÉGRADÉES

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ **APPROUVE** la modification de l'aide de 12% des aides de l'Anah excluant les copropriétés en Plan de Sauvegarde,
- 2/ **APPROUVE** la création d'une aide pour les copropriétés en Plan de Sauvegarde de 28% du montant des travaux subventionnés par l'Anah, conditionnée à la participation pour au moins 5% du montant des mêmes travaux par la commune,
- 3/ **CONDITIONNE** l'intervention au global de la CACP pour des travaux réalisés en copropriétés privées dégradées à une participation au global au moins équivalente de la commune,
- 4 / **PRECISE** que si un bailleur social est présent dans la copropriété subventionnée, il devra prendre un engagement similaire à celui qui lui est demandé, quand la CACP lui accorde un soutien directement sur la rénovation de son patrimoine à savoir : réservation de logements, maîtrise de la quittance avant/après travaux, mise en place négociée de la contribution locative au partage des économies de charge et signature de la convention de partenariat avec la CACP,
- 5/ **APPROUVE** le modèle de convention, qui définit avec chaque copropriété les modalités de versement notamment le versement d'un acompte de 50% au démarrage des travaux et du solde à l'achèvement des travaux, ainsi que les contreparties demandées aux bailleurs sociaux présents dans les immeubles,
- 6/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces décisions,

11.2 HABITAT - MODIFICATION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN DE L'AGGLOMÉRATION AUX TRAVAUX RÉALISÉS EN COPROPRIÉTÉS LA BASTIDE A CERGY

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ **APPROUVE** le bénéfice des nouveaux dispositifs de soutien aux travaux de copropriétés pour la copropriété D de la Bastide à Cergy en OPAH pour un montant prévisionnel total de 23 759,41 € et pour les copropriétés C, E, H et M de la Bastide à Cergy en Plan de Sauvegarde pour un montant prévisionnel total de 633 712,94 €,
- 2/ **RAPPELLE** que ces subventions sont conditionnées à la participation pour au moins 5% en Plan de Sauvegarde et au global pour un montant supérieur à celui de la CACP par la commune de Cergy,
- 3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces décisions,
- 4/ **PRECISE** que les crédits nécessaires pour les opérations de la Bastide seront inscrits à l'opération «19APD20719 PLH 2016-2021».

12. HABITAT - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : AVENANTS À LA DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE 2016-2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** les avenants annuels à la convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement 2016-2021,

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces décisions.

13. ZAC DE LIESSE 2 : TRANSFERT D'UNE SECTION DE LA RD14 APPARTENANT AU DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE VERS LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE**, dans le contexte de l'opération d'aménagement de la ZAC de Liesse 2, le transfert au profit de la CACP d'une section de la RD14 comprise entre la RN 184 (hors ouvrage d'art) et la limite communale de Saint Ouen l'Aumône avec Pierrelaye,

2/ **APPROUVE** le montant de la participation financière du Département à hauteur de 2 450 000 € dans le contexte de l'opération d'aménagement de la ZAC de Liesse 2, et son versement au profit de la CACP selon l'échéancier suivant :

600 K€ en 2020

600 k€ en 2021

270 K€ en 2022

980 K€ en 2024

3/ **DIT QUE** les recettes perçues seront affectées au Budget de la CACP.

14. OFFICE DE TOURISME DE CERGY-PONTOISE - PORTE DU VEXIN: RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1. **PREND acte** du rapport d'activités 2018,

2. **APPROUVE** le Compte Administratif 2018 de l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise - Porte du Vexin.

Madame Monique LEFEBVRE ne prend pas part au vote

15. CULTURE - CONVENTIONS 2019-2021 AVEC LES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** les conventions pluriannuelles d'objectifs 2019-2021 avec les associations et structures culturelles suivantes :

Art Ensemble – Ecole de cirque Cherche -Trouve

Festival Jazz au fil de l'Oise

Piano Campus-AEuropAA

La Ruche

Le Combo 95

Le Théâtre de l'Usine

2/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les conventions afférentes,

Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise – Hôtel d'agglomération – Parvis de la Préfecture – CS 80309 – 95027 Cergy-Pontoise Cédex

16.1 CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2019 - 2021 AVEC LES CINQ CLUBS LABELLISÉS,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** les conventions de partenariat 2019-2021 avec les cinq clubs labellisés (CPBB, HCCP, EACPA, CPN, CSG),

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à les signer.

16.2 CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2019 - 2021 AVEC LE CIJ 95 ET LE LYCÉE DE LA NOUVELLE CHANCE (LNC)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** les conventions de partenariat 2019 - 2021 avec le Centre d'Information Jeunesse 95 et le Lycée de la Nouvelle Chance,

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à les signer.

17. FONCIER - SAINT OUEN L'AUMÔNE : DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN AU PRÉSIDENT DE LA CACP SUR LES PARCS D'ACTIVITÉS VERT GALANT ET BÉTHUNES

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** la délégation du Droit de Préemption Urbain (DPU) de la Ville de Saint Ouen l'Aumône à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise sur les parcs d'activité des Béthunes et du Vert Galant,

2/ **DELEGUE** au Président de la CACP l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur les périmètres tels que définis par les plans,

3/ **DECIDE** qu'en application de l'article L5211-9 du CGCT, le Président pourra déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ces attributions,

4/ **DECIDE** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, la délégation confiée à ce dernier sera exercée par un Vice – président dans l'ordre du tableau, en application des articles L5211-2 et L 2122-17 du CGCT,

5/ **PREND acte** que lors de chaque réunion du conseil, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant,

6/ **DIT QUE** les crédits nécessaires à l'exercice du Droit de Préemption Urbain seront imputés au PPI 2016-2020.

18. FONCIER - ERAGNY SUR OISE - PARC DES BELLEVUES : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION D'EAUX PLUVIALES AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE (CACP)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **DECIDE** de constituer au bénéfice de la CACP, sans redevance, une servitude de passage de canalisation d'eaux pluviales grevant les parcelles cadastrées section BD n°135, 128, 119 et 147.

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes afférents à l'établissement de cette servitude,

3/ **DIT** que les crédits afférents à l'enregistrement de l'acte sont inscrits au budget principal nature 6188 opération 16ENE10017 FON pour un montant de 1200€.

19. FONCIER - PONTOISE - RÉGULARISATION FONCIÈRE : ACTE DE NOTORIÉTÉ ACQUISITIVE D'EMPRISE DE VOIRIE DE L'AVENUE DE VERDUN

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** la prescription acquisitive de la parcelle cadastrée BI n° 173 d'une superficie de 184 m² située avenue de Verdun à Pontoise,

2/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant à signer l'acte de notoriété acquisitive et ses annexes.

20. ACQUISITION PAR LA CACP À SFIG (FILIALE 100% ENGIE) DE PLACES DE STATIONNEMENT AU SEIN DU PARKING CCA ANDRÉ MALRAUX À CERGY.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** l'acquisition par la CACP à SFIG de 253 tantièmes correspondant aux places de stationnement au sein du parking CCA André Malraux à Cergy,

2/ **DECIDE** de fixer le prix de cession à 1 150 000 € HT/HD (hors taxes / hors droits),

3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition,

4/ **DIT QUE** les crédits sont prévus au PPI 2016-2020, opération 16 PCO20270.

21. ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) GRAND CENTRE À CERGY: CONVENTION DE PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS AVEC LA SOCIÉTÉ DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** les termes de la convention de participation des constructeurs entre la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise et la Société Demathieu Bard Immobilier,

2/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer cette convention de participation.

22. ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) GRAND CENTRE : CONVENTION DE PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS AVEC L'ESSEC POUR LA CRÉATION D'UN « SPORTS ET RÉCRÉATION CENTER »

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** les termes de la convention de participation des constructeurs entre la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise et l'ESSEC,

2/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer cette convention de participation.

23. ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) GRAND CENTRE : CONVENTION DE PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS AVEC L'ESSEC POUR LE PROJET "RESEARCH GREEN TOWER(RGT) ET LE CENTER FOR CREATIVE LEARNING (CCL)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** les termes de la convention de participation des constructeurs entre la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise et l'ESSEC,

2/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer cette convention de participation.

24. GRAND CENTRE - CHANTIER DES 3 FONTAINES - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DES BASES VIE ET LOGISTIQUE : AVENANT N°2

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'Occupation Temporaire du domaine public de la CACP pour l'implantation de la base vie et de la base logistique du chantier des 3 Fontaines,

25. PARTICIPATION DE LA CACP AU CHALLENGE OPEN INNOVATION « LA VILLE (RE)NOUVELLE » EN PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE VÉOLIA

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ PREND acte des modalités de participation de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, au Challenge « open innovation - la ville (Re)Nouvelle ».

2/ APPROUVE la remise d'un prix par la CACP, qui consiste en un hébergement de 6 mois à titre gratuit à la Turbine au sein du programme Incubateur dans le cadre du Challenge coorganisé avec Véolia.

26. DÉCHETS - IMPLANTATION DE SEPT BORNES ENTERRÉES RUE DE L'ENCLOS À CERGY : CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉSIGNÉE ENTRE LA CACP ET LA COMMUNE DE CERGY

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la convention de maîtrise d'ouvrage désignée avec la commune de Cergy pour la réalisation des travaux de génie civil relatifs à l'implantation des sept bornes enterrées de la rue de l'Enclos.

2/AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette convention,

3/PRECISE que l'opération est rattachée au budget déchets 08 (2019) sur la ligne I8PRECOGNL_2313.

27. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR) : RÈGLEMENT DES LOCATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE - CONTRAT DE LOCATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE le règlement des locations d'instruments de musique,

2/ APPROUVE le nouveau contrat de location.

28. RESSOURCES HUMAINES - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE DE CREER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Chargé(e) de projets auprès du DGA Culture, Sport, Vie étudiante et Tourisme

Cadres d'emplois des attachés

1 poste à temps complet

Chef de projet SIG

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

Gestionnaire financier

Cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs
1 poste à temps complet

2/ DECIDE DE SUPPRIMER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Chef de projet géomatique

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs
1 poste à temps complet

Professeur d'enseignement artistique

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique 1 poste à temps complet

Professeur d'enseignement artistique - Chef de chœur

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps non complet – 5 heures hebdomadaires

3/ DECIDE DE CREER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget annexe déchets :

Référente Administrative du Secteur Relation aux Usagers et aux Communes

Cadre d'emplois des adjoints administratifs
1 poste à temps complet

4/ DECIDE DE SUPPRIMER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget annexe déchets :

Référent suivi des signalements déchets/propreté

Cadres d'emplois des adjoints administratifs
1 poste à temps complet

5/ DECIDE DE CREER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget annexe eau :

Chef de projet Cycle de l'Eau

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs
1 poste à temps complet

6/ DECIDE DE SUPPRIMER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget annexe eau :

Chargé(e) d'Opération Cycle de l'Eau

Cadres d'emplois des techniciens
1 poste à temps complet

7/ DECIDE DE MODIFIER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Responsable administrative

Ajout du cadre d'emplois des attachés

Chargé de projets Editorial du portail place des arts

Est remplacé par **Chef de projet numérique de la DCEA**
Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

Professeur d'enseignement Artistique - Danse Classique - coordinateur

Est remplacé par **Professeur d'enseignement Artistique - Danse Contemporaine - coordinateur**

Temps non complet – 10 heures hebdomadaires

Les activités du poste restent inchangées

8/ PRECISE QUE les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste concerné ou d'une

expérience professionnelle équivalente. La rémunération est calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

9/ AUTORISE, en l'absence de candidature de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 dont les candidatures correspondent aux missions générales de l'emploi décrites dans le tableau des emplois. La rémunération sera fixée par le ou les cadres d'emplois ouverts pour chaque emploi.

10/ PRECISE QUE les dispositions autorisant le recours au recrutement d'agents contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

11/ PRECISE QUE le tableau des emplois permanents est annexée à la présente délibération.

12/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

13/ DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

29. ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU VAL D'OISE NUMÉRIQUE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion de la CACP à la centrale d'achat du Syndicat Val d'Oise Numérique et tout document y afférent.

30. RÈGLEMENT GÉNÉRAL POUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) : ADHÉSION À L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES CORRESPONDANTS À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (AFCDP)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ AUTORISE l'adhésion à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données Personnelles (AFCDP) et le paiement des cotisations pour l'année 2019 et à venir.

2/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019 chapitre 11, sous chapitre 23, nature 6281 pour l'adhésion à l'AFCDP.

INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES BUREAUX, DES COMMISSIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le Conseil est informé des travaux du Bureau, et des Commissions ainsi que des attributions exercées par le Bureau et le Président par délégation de l'organe délibérant, du 12 février au 9 avril 2019

La séance est levée à 22h30

Fait à Cergy, le 18 Avril 2019

Affiché à l'Hôtel d'agglomération le **23 AVR. 2019**

Le Président

Dominique LEFEBVRE

Le texte complet des délibérations à caractère réglementaire, mentionnées au présent compte – rendu sommaire, est publié au Recueil des Actes Administratifs n° 04-2019 mis à disposition du public le **19 AVR. 2019**